



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 décembre 1999  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de la population et du développement

Trente-troisième session

27-31 mars 2000

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale  
sur la population et le développement**

### **Rapport du Secrétaire général sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement**

#### **Rapport du Secrétaire général**

##### *Résumé*

La Commission de la population et du développement, à sa trente-deuxième session, avait demandé un rapport sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; le présent rapport fait suite à cette demande. Il analyse le processus d'examen et d'évaluation, examine en détail les travaux de la vingt et unième session extraordinaire et récapitule les principales mesures adoptées par consensus à cette occasion. La dernière partie est consacrée aux mesures à envisager afin de poursuivre l'application du Programme d'action.

---

\* E/CN.9/2000/1.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction . . . . .	1–5	3
I. Examen et évaluation. . . . .	6–22	3
A. Réunions techniques et consultations régionales . . . . .	7–9	4
B. Le Forum de La Haye . . . . .	10–13	4
C. Enquête sur le terrain du Fonds des Nations Unies pour la population. . . . .	14–22	5
II. Vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale . . . . .	23–31	6
A. Activités du Comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale . . . . .	23–25	6
B. Principales mesures . . . . .	26–31	7
III. Les prochaines étapes . . . . .	32–40	8

## Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément au mandat de la Commission de la population et du développement approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1995/55 en date du 28 juillet 1995. La Commission de la population et du développement, à sa trente-deuxième session, a demandé un rapport<sup>1</sup> sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>2</sup>.

2. La vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 30 juin au 2 juillet 1999. Ont participé aux séances plénières 152 États Membres, 10 observateurs et 3 organisations non gouvernementales. À la séance d'ouverture, le Secrétaire général a insisté sur les interactions entre population et développement et s'est félicité de ce que la Conférence internationale sur la population et le développement avait contribué à mieux les faire connaître. Il a souligné les liens entre droits de l'homme et santé en matière de sexualité et de reproduction et a lancé un appel en faveur de l'application intégrale du Programme d'action et insisté en particulier pour qu'on y consacre les ressources financières qui avaient été convenues au Caire, en 1994.

3. À la 1re séance plénière de la session extraordinaire, l'Assemblée générale a créé un comité ad hoc plénier chargé d'examiner le point 8 de l'ordre du jour, intitulé «Examen et évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement». Pour l'examen de ce point, le Comité ad hoc était saisi du rapport de la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire<sup>3</sup>. M. Anwarul Karim Chowdhury (Bangladesh), qui avait présidé les travaux du Comité préparatoire, a été élu Président du Comité ad hoc plénier. Le Comité ad hoc s'est réuni pendant trois jours, au cours desquels il a tenu quatre séances officielles et plusieurs séances officieuses pour examiner les propositions concernant les principales mesures à prendre pour poursuivre l'application du Programme d'action. Au cours des séances officielles du Comité ad hoc, les représentants de 12 institutions

spécialisées des Nations Unies, d'une organisation intergouvernementale et de 11 organisations non gouvernementales ont fait des déclarations.

4. À sa 4e séance officielle, le 1er juillet, le Comité ad hoc plénier, à l'issue de séances officieuses et ayant pris note des réserves exprimées par les représentants de l'Argentine et du Nicaragua, a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution intitulé «Principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement». Après l'adoption du rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée (A/S-21/5), cinq délégations ont émis des réserves<sup>4</sup>. Par la suite, le 2 juillet 1999, à la séance plénière de clôture de la session extraordinaire, l'Assemblée a adopté par consensus le projet de résolution sur les principales mesures proposées (A/S-21/5/Add.1). Après l'adoption de la résolution, 13 États ont fait des déclarations concernant l'interprétation du texte ou ont émis des réserves<sup>5</sup>.

5. Le présent rapport contient un résumé des différentes étapes du processus d'examen et des principales mesures à prendre pour poursuivre l'application du Programme d'action, qui figurent dans la résolution S-21/2 de l'Assemblée générale. On y trouvera également certaines des conclusions qui ont été tirées concernant les progrès réalisés dans l'application à ce jour du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les difficultés rencontrées.

## I. Examen et évaluation

6. L'examen et l'évaluation de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale se sont caractérisés par une large participation des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile. Ils ont donné lieu en particulier à une étroite collaboration entre la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Les organismes des Nations Unies et les représentants de la société civile ont pris une part active aux tables rondes, aux réunions techniques et au Forum international organisé en février 1999 pour dresser un bilan opérationnel de la mise en oeuvre du Programme d'action de la

Conférence internationale sur la population et le développement. Trois réunions interorganisations se sont tenues au sein du système des Nations Unies en 1998-1999 et des séances d'information ont régulièrement eu lieu au Siège de l'Organisation au cours de la même période à l'intention des États Membres et des organisations non gouvernementales. Les bureaux extérieurs du FNUAP ont pour leur part tenu des réunions d'information au niveau des pays. Cette approche fondée sur la participation et la transparence, qui a présidé à toutes les réunions et à toutes les négociations, a largement contribué au succès du processus d'examen et de la session extraordinaire.

### **A. Réunions techniques et consultations régionales**

7. L'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action ont surtout porté sur les nouvelles orientations adoptées et les expériences pratiques conduites au niveau des pays. Le but était de mettre en évidence les facteurs favorables et les obstacles rencontrés au cours des cinq premières années d'application du Programme. L'examen des expériences concrètes a permis de déterminer les mesures qui devaient être prises pour accélérer l'application du Programme d'action et en accroître l'efficacité.

8. Des tables rondes et des réunions techniques organisées sous l'égide du FNUAP ont permis d'examiner de manière approfondie l'application du Programme d'action. Trois tables rondes ont porté sur les sujets suivants : la santé en matière de reproduction chez les adolescents (14-17 avril 1998, New York); droits en matière de reproduction et application de programmes de santé en matière de reproduction, promotion de la femme, participation des hommes et droits de l'homme (22-25 juin 1998, Kampala); constitution de partenariats avec la société civile dans le cadre de l'application du Programme d'action (27-30 juillet 1998, Dhaka); et quatre réunions techniques ont eu lieu sur les thèmes suivants : migrations internationales et développement (29 juin-3 juillet 1998, La Haye); vieillissement de la population (6-9 octobre 1998, Bruxelles); services de santé en matière de reproduction dans les situations de crise (3-5 novembre 1998, Rennes); changements démographiques et développement économique (2-6 novembre 1998, Bellagio).

9. Des consultations régionales ont été organisées par les cinq commissions régionales pour examiner et évaluer l'application du Programme d'action. Ces réunions ont permis de mesurer les progrès réalisés et les obstacles rencontrés et de proposer de grandes mesures à prendre dans les différentes régions compte tenu de la situation particulière de chacune. Le rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la session extraordinaire présenté à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale rend compte des tables rondes et des réunions techniques et régionales (A/53/407). Les conclusions de ces réunions étaient à la disposition des participants à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée.

### **B. Le Forum de La Haye**

10. Le Forum international chargé de dresser un bilan opérationnel de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenu à La Haye, du 8 au 12 février 1999, a permis de formuler, à partir des conclusions des réunions techniques et régionales, des recommandations concrètes pour les prochaines étapes de l'application du Programme d'action. Le Forum, qui était organisé par le FNUAP et accueilli par le Gouvernement néerlandais, a rassemblé un vaste éventail de partenaires en provenance de 177 pays et territoires

– ministres et hauts fonctionnaires, mais aussi parlementaires, représentants d'organisations et d'institutions spécialisées des Nations Unies, représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, représentants de la jeunesse et organes de presse.

11. Le Forum a été précédé de trois réunions de grands groupes de partenaires attachés à l'application du Programme d'action : le Forum international de parlementaires sur la population et le développement (4-6 février 1999); le Forum des ONG (6 et 7 février 1999), qui a donné aux organisations non gouvernementales l'occasion de présenter leur contribution au Forum de La Haye et à la session extraordinaire; et le Forum de la jeunesse (6 et 7 février 1999), dont le but était d'examiner en quoi l'application du Programme d'action répondait aux besoins des jeunes.

12. Le rapport du Forum de La Haye (E/CN.9/1999/PC/3, annexe) fournissait une évaluation des progrès

réalisés à ce jour dans cinq domaines, qui correspondaient aux cinq questions de fond examinées par la Grande Commission du Forum :

- a) Création de conditions favorables à la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action;
- b) Égalité entre les sexes, équité et promotion de la femme;
- c) Santé en matière de reproduction, y compris planification familiale et santé en matière de sexualité, et droits en matière de reproduction;
- d) Renforcement des partenariats; et
- e) Mobilisation et suivi des ressources nécessaires à la poursuite de l'application du Programme d'action.

13. Le rapport du Forum énonçait les mesures qui devraient être prises dans chacun de ces domaines pour favoriser l'application du Programme d'action. Il a été présenté au Comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale et le Secrétaire général s'en est servi pour établir le rapport qu'il a lui-même présenté à la session extraordinaire et dans lequel il propose des mesures à prendre pour poursuivre l'application du Programme d'action (E/CN.9/1999/PC/4).

### **C. Enquête sur le terrain du Fonds des Nations Unies pour la population**

14. Au milieu de 1998, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a effectué une enquête sur le terrain au niveau mondial pour évaluer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action et déterminer les difficultés rencontrées. Cette enquête portait sur plusieurs grands domaines : politiques et programmes en matière de population et de développement; égalité entre les sexes, équité et promotion de la femme; droits et soins de santé en matière de reproduction; partenariats avec les gouvernements et collaboration avec la société civile. Au total, 114 pays en développement et pays à économie en transition ont répondu à l'enquête et 18 pays développés ont fait part de leur expérience.

#### **Progrès accomplis**

15. Les conclusions de l'enquête du FNUAP ont permis de relever des résultats concrets, notamment

dans les domaines suivants : intégration des questions relatives à la population aux stratégies de développement; adaptation des institutions en vue de permettre l'application du Programme d'action; réforme des politiques, des législations et des institutions dans les domaines touchant à la population et au développement ainsi qu'aux soins de santé et aux droits en matière de reproduction; reconnaissance du rôle accru de la société civile; plus grande participation des organisations non gouvernementales; amélioration des relations de partenariat entre les institutions spécialisées et organismes des Nations Unies.

16. Les pays ont commencé à prendre des initiatives pour favoriser la participation des femmes au niveau de l'élaboration des politiques et des prises de décisions et des progrès ont été faits dans la prise de conscience de la nécessité d'assurer la protection des petites filles. Plusieurs pays ont voté des lois interdisant la violence à l'encontre des femmes et bannissant en particulier certaines pratiques préjudiciables comme les mutilations sexuelles féminines.

17. Tous les pays ont accepté la notion de santé en matière de reproduction et les programmes de planification familiale sont progressivement intégrés aux soins de santé primaires en matière de reproduction. Les services de santé considèrent de plus en plus la santé en matière de reproduction comme une priorité dans les situations d'urgence. Certains pays commencent à se préoccuper des besoins des adolescents pour ce qui est de la santé en matière de sexualité et en matière de reproduction et quelques mesures concrètes ont été prises pour faire prendre conscience aux hommes de leurs responsabilités dans ce domaine, au moyen de campagnes d'information. Un effort a été fait pour donner accès à un choix étendu de méthodes de planification familiale fiables et sûres et l'éventail des moyens contraceptifs proposés s'est élargi. On constate par ailleurs une sensibilisation accrue au problème de la mortalité et de la morbidité maternelles de plus en plus considéré comme une question touchant au développement et aux droits de l'homme.

18. De nombreux gouvernements, reconnaissant le rôle important que joue la société civile dans l'application du Programme d'action, ont pris des mesures pour favoriser la participation de groupes de la société civile à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi des politiques. Certains ont pris des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles de la société

civile, par le truchement de subventions ou en levant des restrictions légales. Les parlementaires ont voté des lois sur la santé en matière de reproduction et sur la violence sexiste et sont intervenus pour inscrire aux budgets nationaux des crédits consacrés à la population et au développement.

### Difficultés rencontrées

19. L'un des principaux obstacles à l'application intégrale du Programme d'action est la grave insuffisance de ressources financières. Les contributions versées par les donateurs pour financer les activités dans le domaine de la population demeurent bien en deçà des 17 milliards de dollars des États-Unis qui devaient être atteints d'ici à l'an 2000, comme convenu lors de la Conférence.

20. Les pays en développement ont fait un effort pour augmenter la part des budgets nationaux consacrée aux questions relatives à la population. Malheureusement, les ressources intérieures des États ont dû être mobilisées pour faire face aux crises financières et autres bouleversements, entravant les efforts pour dégager des ressources en faveur de l'application de politiques et programmes nationaux dans le domaine de la population.

21. Malgré les quelques progrès enregistrés, les facteurs socioculturels continuent de faire obstacle à la pleine réalisation de l'égalité et de l'équité entre les sexes. Les femmes continuent de subir des violences à tous les stades de l'existence et la pauvreté continue de frapper de façon disproportionnée les ménages ayant une femme à leur tête. La féminisation de la pauvreté a aggravé certaines formes de violence comme la traite des femmes et la prostitution forcée. Les femmes sont toujours très largement sous-représentées aux postes de décision et continuent le plus souvent de gagner moins que les hommes pour des travaux d'égale valeur. Dans de nombreuses sociétés, les familles donnent la priorité aux garçons lorsqu'un choix doit être fait.

22. La collaboration entre les gouvernements et les groupes de la société civile est souvent limitée par l'absence de mécanismes de coordination et le manque de fonds et nul cadre juridique, réglementation ni directive n'existent pour faciliter les partenariats avec les organisations non gouvernementales. Le manque de ressources humaines et financières et de moyens techniques tant dans les administrations publiques que parmi les organisations non gouvernementales ne

favorise guère non plus la constitution de véritables partenariats. La participation du secteur privé aux activités ayant trait à la population et au développement demeure très insuffisante.

## II. Vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale

### A. Activités du Comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale

23. La Commission de la population et du développement, constituée en Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action, s'est réunie en session ouverte à tous du 24 mars au 1er avril 1999 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité préparatoire était saisi de deux documents d'information: le rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/2) et le rapport du Forum international chargé de dresser un bilan opérationnel de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/3), et d'un document qui lui était présenté pour examen: le rapport du Secrétaire général sur les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/4). Ce dernier rapport a servi de base à l'élaboration d'un document destiné à la session extraordinaire. Le Comité préparatoire est parvenu à un accord sur un certain nombre de sections du document, mais considérant qu'il lui fallait davantage de temps pour mener à bien les négociations sur certaines autres sections, il est convenu de reprendre des consultations officielles au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 5 au 7 mai 1999.

24. Au cours de ces consultations officielles, plusieurs paragraphes ont été adoptés *ad referendum*. Les négociations n'ont pu toutefois aboutir sur certaines questions qui continuaient de soulever des problèmes (adolescents, méthodes de planification

familiale, avortement, mobilisation de ressources, notamment). Il a donc été décidé que le Comité préparatoire reprendrait de nouveau ses travaux quatre jours avant le début de la session extraordinaire (24 et 25, 28 et 29 juin). À l'issue de la reprise des travaux du Comité préparatoire, le 29 juin, plusieurs paragraphes étaient toujours contestés. La recherche d'une solution a été laissée au Comité ad hoc plénier de la session extraordinaire.

25. La Commission de la population et du développement constituée en Comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale a également examiné les dispositions relatives à l'accréditation des organisations non gouvernementales. Ayant noté que conformément aux résolutions 52/188 et 53/183 de l'Assemblée générale, en date respectivement des 18 décembre 1997 et 15 décembre 1998, le Président de l'Assemblée avait été invité à proposer aux États Membres, après les avoir consultés, des modalités appropriées pour associer effectivement les organisations non gouvernementales à la session extraordinaire, la Commission a décidé d'inviter à participer à la session extraordinaire les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et celles qui étaient déjà accréditées auprès de la Conférence internationale sur la population et le développement ou du Comité préparatoire (décision 1999/PC/1). Elle a également décidé que l'accréditation d'autres organisations non gouvernementales, y compris celles ayant demandé à bénéficier du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, serait examinée avant le 14 mai 1999 par un comité composé du Bureau du Comité préparatoire et de fonctionnaires du Secrétariat. Ce comité ferait des recommandations appropriées à la reprise de la session du Comité préparatoire, qui prendrait une décision, étant entendu que les demandes d'accréditation devraient être accompagnées de renseignements permettant d'établir la compétence de l'organisation en ce qui concernait le thème de la session extraordinaire et la pertinence de sa participation.

## B. Principales mesures

26. À la dernière séance plénière, tenue dans la soirée du 2 juillet 1999, les 177 États Membres qui participaient à la session extraordinaire ont adopté par

consensus un document sur les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/S-21/5/Add.1). Dans ce document détaillé, mis au point à l'issue de longues négociations, l'Assemblée générale a affirmé que le Programme d'action a permis de réaliser un certain nombre de progrès notables. Elle a appelé notamment l'attention sur les préoccupations en matière de population et de développement et noté les liens qui unissent population, croissance économique et environnement. Elle a reconnu les effets de l'évolution de la pyramide des âges et du vieillissement de la population, et insisté sur la nécessité de mettre en place d'urgence des politiques et des programmes pour traiter les causes des migrations internationales, des migrations internes et de l'urbanisation et les perturbations qui accompagnent ces phénomènes. À sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a demandé par ailleurs aux gouvernements de veiller à ce que les droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en particulier le droit d'être à l'abri de toute coercition, discrimination et violence, y compris des pratiques préjudiciables et de l'exploitation sexuelle, soient respectés, protégés et défendus grâce à l'élaboration et à l'application effective de politiques et législations tenant compte des femmes.

27. À sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a invité les gouvernements à ne ménager aucun effort pour appliquer le volet du Programme d'action consacré à la santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation. Le discours tenu avait évolué depuis la Conférence du Caire en ce sens que le document invitait les gouvernements à fournir des services permettant de pourvoir aux besoins des adolescents dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation, tout en respectant leurs valeurs culturelles et leurs croyances religieuses et en mettant l'accent sur l'identité et les droits des jeunes eux-mêmes. Les gouvernements étaient instamment priés d'inclure dans les programmes d'enseignement de type scolaire et non scolaire des cours sur la population et la santé, notamment la santé en matière de procréation.

28. À sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a reconnu que la situation s'agissant du virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) s'était beaucoup aggravée depuis la Conférence internationale sur la population et

le développement et s'est résolument engagée à prendre des mesures urgentes pour combattre le fléau. Elle a réaffirmé en outre l'engagement pris à cette occasion par la Conférence de réduire la morbidité et la mortalité maternelles. À sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a souligné que les pays devaient accorder un rang de priorité élevé à la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles et que les progrès accomplis sur ce front devraient servir d'indicateur du succès de la réforme du secteur de la santé.

29. En convenant de normes provisoires dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation à sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a rappelé les quatre composantes de cette notion : la planification familiale, la santé maternelle, la prévention et le traitement des maladies sexuellement transmissibles; et la prévention et le traitement du sida. Elle a reconnu les besoins de santé en matière de procréation des femmes et des adolescents dans des situations d'urgence et demandé aux gouvernements, entre autres services sociaux de base, d'organiser les soins dans ce domaine.

30. Pour ce qui est de l'avortement, l'Assemblée générale est partie, à sa session extraordinaire, du texte retenu par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. L'avortement a une fois de plus été traité comme un problème de santé publique et les principales mesures envisagées visaient à combattre les effets de l'avortement illégal ou dangereux sur la santé des femmes. Elle a rappelé que pour éviter le recours à l'avortement, il fallait donner aux femmes accès à la planification familiale et aux méthodes contraceptives. La prestation de ces services doit s'effectuer dans un cadre qui leur permette de les utiliser au mieux.

31. La session extraordinaire a recommandé un nouvel objectif concernant le VIH/sida et les normes intérimaires ci-après :

a) Pour réduire la vulnérabilité à l'infection par le VIH/sida, 90 % au moins des jeunes, filles et garçons, âgés de 15 à 24 ans, devraient, d'ici à 2005 et 95 % au moins d'ici à 2010, avoir accès à des méthodes de prévention – préservatifs féminins et masculins, tests de dépistage volontaires, soutien psychologique et suivi. Les taux de séropositivité chez les 15-24 ans devraient être réduits de 25 % dans les pays les plus

touchés, d'ici à 2005, et de 25 % dans l'ensemble du monde d'ici à 2010;

b) Le taux d'analphabétisme des femmes et des jeunes filles devrait être réduit de moitié d'ici à 2005 par rapport au taux de 1990; et les taux nets de scolarisation primaire devraient atteindre au moins 90 % pour les enfants des deux sexes d'ici à 2010;

c) D'ici à 2005, 60 % des centres de soins de santé primaires et de planification familiale devraient être à même d'offrir l'éventail le plus large possible de méthodes sûres et efficaces de planification familiale, des soins obstétricaux essentiels, des services de prévention et de gestion des infections de l'appareil génital, y compris des maladies sexuellement transmissibles, et des méthodes à adjuvants pour prévenir les infections; 80 % des centres devraient offrir ces services d'ici à 2010 et tous devraient être en mesure de le faire d'ici à 2015;

d) D'ici à 2005, 40 % de tous les accouchements devraient se dérouler avec l'assistance de personnel soignant qualifié, là où le taux de mortalité maternelle était très élevé, et ce taux devrait être porté à 80 % pour l'ensemble du monde; ces taux devraient être portés à 50 % et 85 % respectivement d'ici à 2010; et à 60 % et 90 % d'ici à 2015;

e) L'écart entre le nombre de personnes recourant à la contraception et le nombre de celles qui souhaitent espacer ou limiter les naissances au sein de leur famille devrait être réduit de moitié d'ici à 2005, de 75 % d'ici à 2010 et de 100 % d'ici à 2050; ce but ne devrait pas être atteint au moyen de la fixation de quotas.

### III. Les prochaines étapes

32. La vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été largement considérée comme un succès. Elle a démontré qu'un consensus mondial pouvait se dégager au sein de l'ONU à l'issue d'un débat largement ouvert. Elle a marqué le point culminant de cinq années de progrès impressionnants dans l'application du consensus du Caire sur la population en tant que question intéressant le développement et constituant une préoccupation pour tous les pays. Elle a surtout permis d'associer effectivement au débat les groupes de la société civile (c'est ainsi que les représentants de trois ONG se sont

adressés à l'Assemblée générale lors de la dernière séance plénière).

33. À sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a réaffirmé les engagements qui avaient été pris au Caire en 1994. Les progrès réalisés au cours des cinq années écoulées depuis l'adoption du Programme d'action constituaient une base encourageante à partir de laquelle l'action devait être poursuivie. Des défis formidables demeuraient toutefois. L'enquête menée par le FNUAP sur le terrain a montré que les progrès étaient loin d'être uniformes et qu'il restait beaucoup à faire.

34. La nécessité de garantir les droits des individus, notamment des femmes et des filles en matière de reproduction, est aussi pressante aujourd'hui qu'en 1994. Chaque année, en grand nombre des femmes meurent en couches; sur près de 130 millions de naissances enregistrées chaque année, plus de 60 millions interviennent sans l'aide d'un médecin ou d'une accoucheuse; plus de 350 millions de femmes n'ont pas la possibilité de choisir des méthodes contraceptives sûres et efficaces; des millions de femmes sont victimes de viols, de rapports sexuels incestueux et de violence conjugale; plus de la moitié des femmes subiront à un moment ou à un autre de leur existence une forme ou une autre de violence sexuelle; 2 millions de filles et de jeunes femmes subissent une mutilation génitale chaque année et environ 130 millions en ont déjà été victimes. Les besoins des adolescentes pour ce qui est des informations et des services de santé en matière de sexualité et de procréation sont très loin d'être assurés.

35. L'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement se heurte peut-être surtout à une pénurie de ressources. La Conférence du Caire avait approuvé le chiffre de 17 milliards de dollars, montant qui devait être mobilisé auprès de toutes les sources d'ici à 2000. Les dépenses actuelles des pays en développement sont estimées à environ 7,7 milliards de dollars par an, soit à peu près les deux tiers de l'objectif fixé au Caire pour 2000. Les donateurs internationaux ne fournissent qu'un tiers du montant de 5,7 milliards de dollars correspondant à la part qui leur revient. Certains donateurs ont versé leur part; mais la plupart ne l'ont pas fait.

36. Dans sa programmation et ses activités de plaidoyer, le FNUAP s'attachera, en coopération avec

tous ses partenaires, à renforcer les moyens dont disposent les pays pour réaliser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le FNUAP travaillera avec les pays du programme et la communauté des donateurs pour accroître les fonds destinés à financer les activités de population et pour mobiliser le soutien permettant d'atteindre les objectifs financiers spécifiés dans le Programme d'action de la Conférence et réaffirmés par la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

37. L'établissement de partenariats est essentiel à la poursuite de l'application du Programme d'action de la CIPD. Il est essentiel que l'excellente collaboration dont a fait preuve le système des Nations Unies lors de la session extraordinaire se poursuive. À l'occasion de la réunion spéciale de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous (28 octobre 1999), les organismes et institutions du système des Nations Unies se sont engagés à oeuvrer de concert dans plusieurs domaines définis comme principaux domaines d'action future pour l'Assemblée générale à sa session extraordinaire.

38. La mobilisation des ressources nécessaires au financement des activités de population doit figurer au premier rang des priorités de l'agenda mondial pour le développement si la communauté internationale veut réaliser pleinement les buts et objectifs de la Conférence.

39. Plusieurs sessions extraordinaires sont prévues au cours de ces prochaines années pour marquer le cinquième anniversaire d'autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Des contacts ont été pris par les organisateurs de la session extraordinaire de la Conférence internationale sur la population et le développement plus cinq avec les secrétariats chargés de préparer ces manifestations, afin de leur faire part de l'expérience acquise à l'occasion de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

40. Il convient maintenant de réfléchir à la manière dont on marquera le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en 2004. À sa réunion intersessions de 1999, le Bureau de la Commission de la population et du développement a recommandé que la Commission examine cette question à sa trente-troisième session (E/CN.9/2000/CRP.1, annexe III, sect. II, par. 4).

*Notes*

<sup>1</sup> Une première version du présent rapport a été soumise à l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session (A/54/442).

<sup>2</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>3</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session extraordinaire, Supplément No 1 et additifs* (A/S-21/2 et Add.1 et 2).

<sup>4</sup> Argentine, Jamahiriya arabe libyenne, Guatemala, Nicaragua et Soudan.

<sup>5</sup> Australie, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Jordanie, Koweït, Malte, Maroc, Qatar, Saint-Siège et Yémen.

---